AIDE AU SPORT



#BrusselsSport

www.mybxl.be • infosport@brucity.be

WE ARE BXL

AIDE AU SPORT

Chaque année, la Ville de Bruxelles propose une 'Aide au Sport' pour les enfants inscrits dans un club sportif.

Cette intervention financière est valable pour les jeunes âgés de **6 à 18 ans** (au 30 juin 2027) **résidant sur le territoire communal**.

L'Aide au Sport, d'un montant maximum de **100€**, peut être utilisée afin de payer l'**affiliation** de votre enfant **à un club sportif**.

La **procédure** d'introduction du dossier de demande est **entièrement informatisée**.

Vous pouvez introduire votre demande **à partir du lundi 14 septembre jusqu'au dimanche 27 septembre 2026** uniquement.

Depuis 2025, le chèque sport est numérique : il n'est plus délivré en version papier, mais sous forme de **carte à puce Pluxee**, utilisable uniquement dans les clubs équipés d'un **terminal de paiement compatible**. Nous vous invitons à vérifier ce point directement auprès du club.

Les parents ayant déjà bénéficié d'un chèque Sport l'année passée devront également prévoir de réutiliser la carte Pluxee qu'ils ont reçue l'année passée.

PROCÉDURE POUR INTRODUIRE UNE DEMANDE D'AIDE AU SPORT

- Rendez-vous sur le site **www.mybxl.be.**
- Créez un **compte.**
- Se **connecter.**
- Taper **« aide au sport ».**
- Faire votre **demande.**
- Renseigner toutes les **informations utiles** et sélectionner l'enfant concerné.
- Numériser votre **avertissement-extrait de rôle 2025** - revenus 2024.
- **Soumettre** votre demande.

HORAIRE

- En ligne **24h/24h**
- Permanences à l'accueil de **Brucity** (Rue des Halles 4 - 1000 Bruxelles) :

Lundi : 8h30 > 12h30 / 13h30 > 16h00
Mardi : 8h30 > 12h30 / 13h30 > 16h00
Mercredi : 8h30 > 12h30 / 13h30 > 16h00
Jeudi : 13h30 > 18h00
Vendredi : 8h30 > 12h30 / 13h30 > 16h00

Tout dossier incomplet ou ne remplissant pas les conditions sera automatiquement refusé, même s'il est introduit dans les délais.

Vous pouvez à tout moment consulter le statut de votre demande via votre compte MyBXL.

L'action 'Aide au sport' dispose d'un budget limité. Les demandes seront traitées par ordre de réception, dans la limite des crédits disponibles. L'introduction d'un dossier complet dans les délais ne garantit pas l'octroi d'une aide.



É.R. : Ville de Bruxelles - rue des Halles 4 - Bruxelles 1000